

BOURSES ET PRETS D'ETUDES.

Nom et Prénom de l'Etudiant : **KALISA Athanase**

Année académique	Montant total de l'allocation	Liquidation			
		Montants		Références:	
		bourse	prêt	Décision ou Note	Ord. de paiement
1956-1957	Néant				
1957-1958	30.000				
	(20.000 bourse	8.333	4.157	D.822/36 du 17.12.57	0/1601 du 21.12.57
	10.000 prêt)	5.000	2.500	D.822/16 du 14.3.58	0/0355 du 20.3.58
		1.667	833	N.822/137 du 15.4.58	0/0512 du 22.4.58
		1.667	833	N.822/176 du 3.5.58	0/0603 du 13.5.58
		1.667	833	N.822/223 du 2.6.58	0/0703 de juin 1958
		1.666	834	N.822/263 du 2.7.58	0/0740 de juillet 1958
	Total	20.000	10.000		

GOUVERNEMENT GENERAL  
8me DIRECTION GENERALE  
2ème DIRECTION  
2ème SECTION  
-----

Léopoldville, le 19 décembre 1957.

N° 822/1500

Objet : Bourse et prêt  
d'études 1957-58.

A Monsieur KALISA Athanase  
Etudiant à l'Université Lovanium  
B.P. 2158  
LEOPOLDVILLE

Monsieur,

Me référant à votre demande de bourse et de prêt d'études pour l'année académique 1957-1958, j'ai l'honneur de vous informer qu'une bourse d'un montant de 20.000 F (vingt mille francs) et un prêt d'honneur d'un montant de 10.000 F (dix mille francs) vous sont alloués pour couvrir les frais de vos études universitaires au cours de l'année académique 1957-1958.

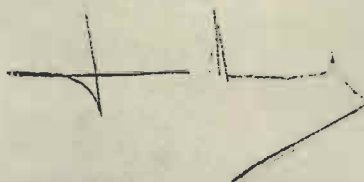
Un montant de 12.500 F vous sera versé incessamment, représentant le versement initial (5.000 F) et 3 versements de 2.500 F par mois pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1957.

Je rappelle à votre attention les dispositions du 3e alinéa du chapitre II des instructions provisoires et vous invite à remettre dès que possible au Recteur de l'Université le document dont question in fine du formulaire de demande de bourse, relativement à l'année civile 1956 : déclaration de l'autorité territoriale relative à l'impôt de capitation ou déclaration du Service des Impôts indiquant le montant des revenus imposables.

Le montant de la partie de la bourse et du prêt afférente aux mois des 2e et 3e trimestres de l'année académique 1957-1958 (janvier 1958 à juillet 1958 inclus) sera liquidé mensuellement après réception de ce document.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur-Chef de Service,  
J. AERTS,





DEMANDE DE BOURSE ET PRET POUR ETUDES  
UNIVERSITAIRES.

Je soussigné(e) (1) KALISA Athanase.....ressortissant(e) du (2) RUANDA.  
titulaire du compte n° 933.528.....à la Banque du Congo Belge.....  
fils (~~filles~~) de (3) ZIMULINDA Ladislas.....résidant au (4) RUANDA.....  
né(e) à GIHINGA.....le 16.3.1936.....  
inscrit(e) pour l'année académique 1957.... 1958....  
en (année, faculté, groupe) 1ère cand. en sc. commerciales.....  
à l'Université Loyanium de Léopoldville.....  
déclare ne pas doubler l'année d'études mentionnée ci-dessus et sollicite :  
1°) une bourse d'études d'un montant de 20.000.....F  
(en lettres vingt mille francs.....)  
2°) un prêt d'honneur d'un montant de 10.000.....F  
(en lettres dix mille francs.....)  
prêt que je m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile suivant  
ma sortie de l'Université.

Léopoldville, le 5 novembre 1957

Date et Signature



(1) Nom et prénom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile (3) Nom et prénom du père (4) Pays de Résidence du père.

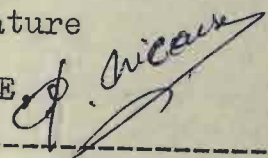
Je soussigné, Luc GILLON.....  
Recteur de l'Université Loyanium de Léopoldville.....  
certifie que M. KALISA Athanase.....  
est inscrit comme étudiant régulier en (année, faculté, groupe)  
1ère candidature en sciences commerciales.....  
L'intéressé ne double pas l'année d'études mentionnée ci-dessus.

Léopoldville, le 13 NOV. 1957

Date et Signature

Le Recteur de l'Université,

P.o; Le Secrétaire de l'Université, P. NICAISE



Annexe(s) à joindre à la demande.

- soit une déclaration de l'autorité territoriale attestant que les parents de l'intéressé ont été soumis à l'impôt de capitation pendant l'exercice civil antérieur à celui précédant le 1er trimestre de l'année académique en cause.
- soit une déclaration du Service des Impôts indiquant, en ce qui concerne l'exercice civil antérieur à celui précédant le 1er trimestre de l'année académique en cause, le montant des revenus imposables, professionnels ou autres, déterminés conformément aux dispositions du Décret du 10 septembre 1951 et éventuellement une déclaration du chef de famille, contresignée par l'autorité territoriale, relative au nombre d'enfants à charge pendant le même exercice civil. Par enfant à charge il faut entendre les enfants de moins de 21 ans (sauf dans le cas d'étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement) n'ayant aucun revenu personnel.

N.B.: Les documents mentionnés ci-dessus ne doivent pas être annexés à la demande de bourses s'ils ont été transmis dans le courant du mois de janvier précédant, conformément aux instructions figurant in fine du 3e alinéa du chapitre II des instructions.

PROVINCE DE  
DISTRICT DE  
TERRITOIRE DE

A T T E S T A T I O N

Je soussigné (1) *CURVAKI Cornelis J., Agent*  
*Territorial à Ruhengeri*  
certifie par la présente que *le. Juge. ZIMULINDA LADISLAS de GILINGA*  
père tuteur (2) de *KALISA. ATHANASE* étudiant de  
l'Université Lovanium de Léopoldville,  
~~a été soumis à l'impôt de capitation en (2) 1955.~~  
soumis à l'impôt de capitation en ..1955... ~~en a été dispensé en vertu~~  
~~de (2) p. ex. de l'art. 5, 1° de l'AR~~  
*du 19/8/52 (sous-chef)*



Lieu et date... *Ruhengeri le 7/10/52*

Signature

*no. CURVAKI c*

- (1) Indiquer nom et titre.
- (2) Biffer la mention inexacte.



PROVINCE DE  
SERVICE DES IMPOTS  
VERIFICATION DE

DECLARATION.  
=====

Je soussigné (1) *Bakoy, Cosynille, A.P.*.....

.....  
déclare par la présente que

VERIFICATION DES IMPOTS  
B.P.42 - KIGALI

Monsieur le Juge *ZIMULINDA Ladislas de GIHINGA*.....

père ~~titulaire~~ (2) de Monsieur *KALISA Athanase*.....

étudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,

<sup>soumis à</sup> ~~exempté~~ de l'impôt de capitation en 1956. ne tombe pas en 1956 sous

"l'application du décret du 10 septembre 1951. (2)

"exempté de l'impôt de capitation en 1956., a, comme revenus imposable-

"bles, professionnels ou autres (déterminés conformément aux disposi-

"tions du décret du 10 septembre 1951), des revenus dont le montant

"s'élève, pour l'exercice civil 1956., à la somme de .....

"..... (2)

Lieu et date... *Kigali, le 18.11.57*.....

Signature

*CR*



(1) Indiquer nom et titre.

(2) Biffer la mention inexacte.

PROVINCE DE  
DISTRICT DE  
TERRITOIRE DE

A T T E S T A T I O N

Je soussigné (1) *CARVENS E. CARUSI J.*,  
*Agent Territorial*  
certifie par la présente que *le* Juge ZIMULINDA LADISLAS de GILINGA  
père tuteur (2) de KALISA ATHANASE ..... étudiant de  
l'Université Lovanium de Léopoldville,  
~~a été soumis à l'impôt de capitation en (2) 1956~~  
soumis à l'impôt de capitation en 1956..... en a été dispensé en vertu  
de (2) *l'art. 1<sup>er</sup> de l'A.R. du 18/8/52 (A. 1/1952)*...



Lieu et date.. *Aulungu* le *7. octobre 1957*

Signature

*[Handwritten signature]*

- (1) Indiquer nom et titre.
- (2) Biffer la mention inexacte.